

PROGRAMME JBM 2015-2016



PRÉSENTÉ PAR CAROLINE LAROUCHE

Le droit est un domaine empreint de traditions et de coutumes. Or, bien que celles-ci soient primordiales afin d'assurer la cohérence et le respect de la règle de droit, il est important de s'assurer qu'elles reflètent les réalités de notre époque. C'est notre rôle, en tant que jeunes avocats. Nous sommes la voix de ces réalités, de l'audace et de l'innovation. Il est donc important de nous impliquer. C'est pourquoi j'ai décidé de le faire.

C'est dans cet objectif que je présente aux membres du JBM ce programme pour l'année 2015-2016.

Le JBM, qui compte aujourd'hui plus de 4 600 membres, 15 administrateurs, 11 comités et plus de 200 bénévoles, est incontestablement un acteur important et influent au sein de la communauté juridique montréalaise et québécoise.

C'est en gardant à l'esprit les deux missions principales du JBM, soit de promouvoir et de défendre l'intérêt de ses membres ainsi que d'offrir des services juridiques à la population tout en considérant les valeurs de l'organisation qui sont la communication, l'engagement, la confraternité, l'ouverture et l'innovation, que nous travaillerons sur les différents projets de ce programme.

Bien que chaque année, le JBM souligne l'excellence de jeunes avocats qui ont su se démarquer dans leur domaine respectif, d'autres font face à des difficultés à se trouver stages ou emplois. Alors qu'en 2014-2015, le JBM soulevait le problème de la situation de l'emploi chez les jeunes avocats, nous entamons la mise à jour des États généraux du JBM, projet qui s'est finalement étendu à tout le Québec. Or, 2015-2016 sera l'heure des bilans. Les résultats de ce sondage mettront la lumière sur la situation réelle des jeunes avocats de Montréal et nous permettront d'offrir des outils pour les aider à prendre leur situation en main. Il sera donc primordial, cette année, de diffuser les résultats de ces États généraux et de sensibiliser le Barreau du Québec, les Barreaux de section ainsi que les universités à la réelle situation des jeunes avocats de Montréal. Cela étant fait, nous pourrons ensuite analyser le marché, l'offre et la demande et ainsi orienter nos jeunes là où il y a de l'emploi et là où ils seront valorisés.

Nous verrons également à poursuivre l'esprit d'ouverture dont a fait preuve le JBM cette année en invitant d'autres jeunes professionnels de Montréal à des activités. Nous tenterons également de créer certains partenariats avec d'autres associations de jeunes professionnels.

Étant consciente que 2014-2015 fut une année charnière aux termes de croissance et de changement pour le JBM, je tiens à remercier tous les administrateurs qui ont contribué au succès de cette année passée, ainsi que les bénévoles. C'est avec fierté que je débute ce mandat avec un nouveau conseil d'administration, au sein duquel je pourrai profiter de l'expérience d'administrateurs qui en sont à un 2^e, 3^e ou 4^e mandat et de la fraîcheur des nouveaux administrateurs. C'est ainsi que nous pourrons faire preuve d'audace et d'innovation dans chacun des projets sur lesquels nous travaillerons et pourrons perpétuer la gestion saine et transparente des affaires du JBM.

Nous sommes jeunes, engagés et très fiers de l'être. Bon mandat 2015-2016.

1- REPRÉSENTATION DE L'INTÉRÊT DES MEMBRES

L'une des principales missions du JBM est sans aucun doute de promouvoir et de défendre l'intérêt de ses membres. En ce sens, un représentant du Jeune Barreau siège au Conseil exécutif de l'Association du Barreau canadien. Deux membres siègent au Conseil d'administration du Barreau de Montréal et ce dernier s'assure qu'il y ait un jeune membre sur chacun de ses comités.

Outre cette représentativité dont nous sommes si fiers, nous offrons une multitude de services tout aussi diversifiés qu'utiles afin d'aider nos membres dans leur cheminement professionnel. C'est ainsi que nous offrons, avec l'aide de nos partenaires, plus de 60 heures de formation, dont un congrès de deux jours à un prix très abordable, des colloques, des activités de réseautage entre jeunes avocats, mais aussi avec d'autres membres du Barreau du Québec et des membres de la magistrature. Nous faisons de la sensibilisation sur les possibilités d'emploi et la diversité du marché du travail auprès des étudiants des universités montréalaises et de l'École du Barreau et auprès des nouveaux membres assermentés. Nous donnons la possibilité à nos membres de publier des textes et des articles dans notre revue l'Extrajudiciaire, mais également sur notre blogue du CRL où sont publiés quotidiennement des résumés de jugements rendus accessibles à tous les juristes du Québec. Nous nous assurons également d'être entendus et de faire valoir nos opinions sur des sujets qui touchent nos membres et qui leur tiennent à cœur à l'aide de communiqués de presse, en intervenant en Cour suprême dans des dossiers d'intérêt ou en commission parlementaire. Enfin, nous donnons la possibilité à nos membres de faire valoir leur talent oratoire lors de nos concours de plaidoirie local (Prix de l'Orateur) et international (Prix Paris-Montréal) et soulignons le succès de jeunes avocats qui se démarquent dans leur domaine respectif lors de notre Gala des Leaders de demain.

Notre objectif est de maintenir le niveau de qualité de chacune de ces activités, d'offrir des services diversifiés et adaptés à la réalité de nos membres et ainsi, de maximiser les bénéfices que ceux-ci en tirent.

A) ÉTATS GÉNÉRAUX: METTRE EN APPLICATION LE RAPPORT SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX ET EFFECTUER LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS QUI S'Y TROUVENT

De décembre 2014 à février 2015, les membres du JBM ainsi que ceux du Jeune Barreau de Québec et de l'Association des Jeunes Barreaux de région ont eu l'occasion de participer au sondage préparé par le Comité Relations avec les membres du JBM (CRM) sur les États généraux. Ainsi, grâce à la participation de plus de 1300 personnes, les jeunes avocats québécois auront enfin un portrait à jour et représentatif de leur situation, peu importe où ils pratiquent.

L'analyse étant complétée, nous sommes en mesure de mieux dresser le portrait de la situation de nos membres et du marché de l'emploi. L'objectif est d'en arriver à un rapport final complet, faisant état de la situation précise des jeunes avocats à Montréal, avec les recommandations du JBM afin d'améliorer la situation de ses membres actuels et futurs.

Il sera important de maximiser les effets de ce rapport. Pour ce faire, le JBM organisera une table de concertation avec les représentants de différentes instances. Ce faisant, nous pourrions réagir à la situation de l'emploi de plus en plus précaire des jeunes avocats, mais également de travailler en amont de ce problème et nous assurer de fournir des outils adéquats aux nouveaux diplômés pour se préparer au marché du travail.

Suite à cette concertation, un rapport final sera produit.

Il faudra faire preuve d'audace et d'innovation pour nous assurer d'évoluer en même temps que le marché de l'emploi. Cela ne pourra se faire seul et tous devront collaborer.

Parallèlement à ce travail, le JBM devra publiciser auprès d'un maximum de membres le résultat des États généraux. En effet, bien que nous devions sensibiliser les différentes institutions universitaires et le Barreau du Québec aux résultats, nous avons la responsabilité, comme association, d'informer nos membres (surtout les nouveaux membres, les étudiants des universités et de l'école du Barreau) des différents résultats. Il importe que les jeunes avocats connaissent leur situation, mais également que les étudiants sachent ce qui les attend et dans quels domaines se trouvent l'offre et la demande sur le marché actuel.

Afin de maximiser la publicité reliée aux résultats, nous devons mobiliser les comités pertinents du JBM, tels le CRM, l'Extrajudiciaire, le CAP et le Comité Marketing qui pourront, dans le cadre de leur rôle respectif, intervenir auprès de nos membres et de nos futurs membres. Évidemment, cela sera réalisé grâce aux réseaux sociaux et dans le cadre de nos différentes activités, mais également lors des cérémonies de prestation de serment et des différents discours qui seront prononcés au cours de l'année.

B) ÉVALUER LA SITUATION DE LA COTISATION DES JEUNES AVOCATS

Nous le savons, le sujet de la cotisation suscite de fortes réactions de la part de nos membres. Il fut d'ailleurs au cœur de la course au bâtonnat du Barreau du Québec.

C'est suite aux recommandations du JBM que le Barreau du Québec a accepté de diminuer la cotisation pour les avocats de première, deuxième et troisième année de pratique.

Bien qu'il appartienne à l'ordre professionnel de se pencher sur la question et de prendre les décisions relatives à la cotisation, nous devons à tout le moins, comme association, entamer une réflexion sur ce sujet.

Cependant, il appert des résultats du sondage sur les États généraux que nos membres sont insatisfaits du montant de la cotisation, la considérant trop élevée. C'est pourquoi nous nous pencherons sur la capacité de payer de nos membres et sur la juste valeur de la cotisation.

Nous verrons ensuite s'il y a lieu d'entamer des discussions avec le Barreau du Québec.

Bref, nous ferons la réflexion qui s'impose à cet effet cette année.

C) SOUTENIR LES JEUNES AVOCATS EN PRATIQUE INDIVIDUELLE

Le rapport sur les États généraux le démontre, plusieurs de nos jeunes pratiquent seuls. De nombreux services sont offerts à ces jeunes, autant par le Barreau du Québec que par le Jeune Barreau, lorsqu'ils démarrent leur cabinet. Nous nous assurerons cette année que les services offerts pour les soutenir sont complets et appropriés.

D) REDÉFINIR LA PLACE DU JBM DANS LA NOUVELLE GOUVERNANCE DU BARREAU DU QUÉBEC

Suite à l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi 17, la *Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions*, le prochain Conseil d'administration du Barreau sera composé de seize (16) administrateurs, dont douze (12) à des postes électifs et 4 membres du public choisis par l'Office des professions.

Ce changement dans la gouvernance du Barreau du Québec est nouveau et nous offre donc la possibilité, comme association, de nous imposer dans cette nouvelle dynamique. Nous devons donc en profiter pour nous assurer d'avoir une voix au sein du nouveau CA et pour faire élire au moins un de nos membres comme administrateur chaque année.

E) VALORISER NOS CONCOURS ORATOIRES

Un des rôles traditionnels de l'avocat est de plaider. Bien que le droit ait évolué et qu'une minorité de nos membres soient des avocats plaideurs, il est important pour le JBM d'offrir la possibilité à nos membres de rayonner dans ce rôle traditionnel de l'avocat.

C'est pourquoi le JBM souligne l'importance de l'art oratoire en organisant un concours oratoire francophone et anglophone (Prix de l'Orateur) qui a lieu chaque année au mois de juin et lors de la rentrée judiciaire de Montréal avec des avocats étrangers.

Lors de ce concours, l'éloquence, la rhétorique et les effets de toges sont récompensés en offrant la possibilité aux gagnants du Prix de l'Orateur francophone et anglophone de représenter le Québec au Concours international d'éloquence de la francophonie qui a lieu chaque année en Afrique (pour le plaideur francophone) et lors de l'International Oratory Competition du American Bar Association-Young Bar Association aux États-Unis (pour le plaideur anglophone).

Ils représenteront également le JBM lors du Prix Paris-Montréal lors de la rentrée judiciaire de Montréal, organisé par le JBM avec la participation de la Conférence des avocats du Barreau de Paris et de l'English Oratory Competition. Lors de ce concours, de jeunes orateurs de francophones et anglophones se donnent rendez-vous afin de débattre de sujets surréalistes.

Il est important de nous assurer que ces concours soient valorisés auprès de la communauté juridique québécoise et qu'ils deviennent une opportunité pour les différents bureaux de plaideurs de faire rayonner le talent de leurs jeunes avocats.

F) CONSOLIDER LES RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE ANGLOPHONE

Les liens entre le JBM et l'American Bar Association – Young Lawyers Division (ABA-YLD) ont toujours été mutuellement bénéfiques. Il est important de renforcer nos liens avec d'autres Barreaux étrangers anglophones, afin de favoriser l'échange entre nos membres et leurs avocats.

Cette année à Montréal, se tiendra le Fall Meeting de l'American Bar Association-Section of International Law, ce qui offrira une opportunité pour nous de développer de nouveaux liens.

D'ailleurs, nous sommes sur la bonne voie puisque nous aurons la chance d'accueillir le Spring Conference de l'ABA-YLD en mai 2017 et ainsi organiser un congrès conjoint avec celui du JBM. Il s'agira d'une opportunité unique d'échanges entre les membres respectifs des deux organisations. Avec l'aide de notre ancien président, M^e Frédérick Carle (2011-2012), nous entamerons les travaux en lien avec l'organisation de cet événement d'envergure internationale.

G) DONNER SUITE AU RAPPORT SUR L'AIDE JURIDIQUE AUPRÈS DES INSTANCES CONCERNÉES

C'est en 1956, sous la présidence de M^e Jérôme Choquette, que le JBM créait le premier bureau d'assistance juridique gratuite à Montréal. Ce bureau a été nationalisé en 1970 par M^e Choquette, alors devenu Ministre de la Justice, pour devenir le système d'aide juridique tel que l'on connaît aujourd'hui.

En 2012, constatant les nombreuses difficultés auxquelles font face leurs membres qui acceptent des mandats d'aide juridique, le JBM entamait une réflexion en créant le Comité de réflexion sur le système d'aide juridique québécois.

C'est dans cette optique que le comité a tenu une table de réflexion le 26 avril 2013, rassemblant différents intervenants impliqués dans le système d'aide juridique.

En septembre 2013, un rapport intérimaire a été publié et transmis au Ministre de la Justice.

Nous aurons enfin la chance cette année de publier un rapport final, fruit d'un travail colossal et de le présenter aux instances concernées, afin de contribuer à améliorer la situation de nos membres qui acceptent des mandats d'aide juridique.

H) METTRE À JOUR LE SITE WEB DU JBM ET FAIRE USAGE DES RÉSEAUX SOCIAUX AFIN DE PROMOUVOIR LES SERVICES ET ACTIVITÉS

Audace et innovation sont des mots que nous devons garder à l'esprit cette année dans la manière d'utiliser nos plates-formes de communication. À cet égard, il faut encourager nos membres à faire une utilisation maximale et intelligente du mot-clic (#) de notre page Facebook et de notre compte Twitter. Il faut donc, pour y arriver, montrer l'exemple.

Le comité Marketing, ainsi que les membres du conseil d'administration de la direction générale et les bénévoles ont énormément contribué à publiciser chacun des événements qui ont eu lieu en 2014-2015. À cet égard, nous offrirons à nos membres un tout nouveau site web.

Nous devons être à l'avant-garde sur le plan technologique.

G) COMPLÉTER LE CHANGEMENT D'ORIENTATION ENTAMÉ À L'EXTRAJUDICIAIRE

L'ExtraJudiciaire (sous la supervision du comité éponyme), journal de l'Association tiré à environ 4 500 exemplaires six fois par année, est distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans et moins de pratique de la section de Montréal. Ce journal est un outil de communication important. En effet, il permet non seulement d'informer les membres des activités et services offerts par le JBM, mais il offre également des articles portant sur des sujets juridiques et non-juridiques d'intérêt. D'ailleurs, plusieurs de nos membres contribuent à garantir la qualité de ce journal en étant journalistes, conseillers en révision linguistique ou traducteurs.

L'an dernier, l'un des objectifs du JBM était d'augmenter le nombre de textes critiques à saveur polémique. Nous continuerons sur cette même voie cette année et valoriserons les éditoriaux et les textes critiques. Nous ferons preuve d'audace. *Audere est facere.*

H) OUVRIR LE JBM AUX JEUNES PROFESSIONNELS ET FAVORISER LES ÉCHANGES INTERPROFESSIONNELS ;

Cette année sous la supervision du Comité Développement International et Professionnel (CDIP), nous avons tenu le premier cocktail interprofessionnel organisé par le JBM. Lors de cet événement, le 19 mars dernier, plus de 300 personnes ont participé, dont environ 50% n'étaient pas avocats. Cet événement fut un succès. Il sera important de le répéter en plus d'organiser, avec d'autres jeunes professionnels, de nouvelles activités et de leur offrir la possibilité d'assister à nos propres formations.

I) PROMOUVOIR LA MISSION DU JBM AUPRÈS DES DIFFÉRENTS CABINETS D'AVOCATS DE MONTRÉAL

Depuis plusieurs années, le JBM développe de nouveaux projets au bénéfice de ses membres. Afin de maximiser l'impact de ces initiatives sur ses membres, nous nous assurerons de promouvoir celles-ci au sein des cabinets montréalais. Pour ce faire, nous

nous rendrons dans les cabinets afin de présenter nos différents projets, services, mais également nos besoins.

2 - AIDE À LA POPULATION

Nous le savons, la mission du JBM est double. Donc en plus de défendre et de promouvoir l'intérêt de ses membres, le JBM fournit des services de consultation et d'information juridique à la population, et ce, à l'aide de son comité Pro Bono et des nombreux bénévoles qui ont à cœur le bien-être collectif. D'ailleurs, cette année, à l'initiative du Barreau de Montréal, le JBM signait avec près de soixante intervenants du milieu juridique la Déclaration sur la Justice Participative. C'est à l'occasion de la 7^e édition de la Table ronde sur la justice participative, organisée par le Barreau de Montréal et qui s'est tenue en novembre dernier, que le tout s'est concrétisé.

C'est dans le but de contribuer à cette mission que nous travaillerons cette année à :

A) IMPLANTER DE FAÇON PERMANENTE LE SERVICE DE MÉDIATION SUR PLACE AUX PETITES CRÉANCES

Nous appuyant sur les résultats positifs des projets pilotes de service de médiation instaurés dans les régions du Saguenay-Lac-St-Jean et de l'Outaouais en 2013 et 2014, que le 8 octobre dernier, le JBM et la Cour du Québec signaient une entente concernant le service de médiation aux petites créances. Cette entente faisait suite à une demande de la Cour du Québec dans le but de favoriser l'efficacité de la Cour des petites créances avec l'augmentation du seuil monétaire prévu au nouveau Code de procédure civile.

Nous avons donc implanté, en collaboration avec la Cour du Québec, un projet pilote de novembre 2014 à février 2015 et de mai 2015 à juin 2015 : cinq médiateurs certifiés et membres du JBM étaient en disponibilité au Palais de justice de Montréal, deux jours par semaine (lundi et mardi), afin de tenter de régler certains dossiers fixés à la Cour des petites créances par une séance de médiation entre les parties, avant procès.

Les honoraires accordés aux médiateurs sont ceux prévus au *Règlement sur la médiation des demandes relatives à des petites créances* RLRQ c. C-25, c'est-à-dire 139 \$ s'il y a règlement et 115 \$ s'il n'y a pas de règlement.

Le jour de l'audition, le juge présent en salle d'audience propose aux parties de participer à une séance de médiation. Les parties sont libres d'accepter ou de procéder immédiatement au fond. Si elles acceptent, les parties bénéficient d'une médiation d'environ une heure et si elles ne concluent pas un règlement, les parties se représentent devant le juge pour le procès.

Tel qu'en fait foi un article publié dans le journal du Barreau en mai dernier, les résultats de ce projet pilote sont positifs. En effet, 65% des personnes acceptent la médiation et de ce nombre, 60% en viennent à un règlement. Encore plus encourageant, 90% des

justiciables recommandent, peu importe le résultat, de participer à la médiation avant de procéder.

Nous désirons donc participer à l'implantation permanente de ce service cette année. Des discussions auront lieu avec les instances concernées.

B) ÉLARGIR L'OFFRE DE SERVICE DE PRÉPARATION À UNE AUDITION

Parmi les services Pro Bono qu'il offre, le JBM permet (avec le support du Barreau de Montréal) au justiciable qui procédera bientôt à l'audition de son dossier, d'obtenir une consultation gratuite d'environ 30 minutes avec un avocat dans le but de se préparer. Lors de cette séance, le justiciable reçoit de l'information générale sur la préparation de l'audition et sur le déroulement de l'audition. L'avocat vérifie que le dossier est complet et prêt à procéder. De cette manière, les parties se représentant seules sont sensibilisées, favorisant ainsi l'efficacité et la rapidité de l'audition de la cause..

Ce service est offert pour la division des petites créances de la Cour du Québec, la Régie du logement, la Commission des relations du travail et, depuis l'automne 2014, la Cour d'appel siégeant à Montréal. Il est disponible depuis 1995 pour la Division des petites créances et est si populaire qu'il y a une liste d'attente de 200-300 personnes. Entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015, environ 1 135 personnes ont bénéficié du SPA, dont 886 pour la Cour du Québec, division Petites créances, 64 pour la Commission des relations du travail, 170 pour la Régie du logement et 15 pour la Cour d'appel.

Devant la popularité de ce service, nous travaillerons à implanter ce service au Tribunal administratif du Québec et à la Commission des droits de la personne.

C) VALORISER LE PARTENARIAT PRO BONO ENTRE LE JBM ET POUR 3 POINTS

Cette année, avec l'aide des comités Pro Bono et Marketing, le JBM a conclu une entente de partenariat avec Pour 3 points (P3P). Cet organisme sans but lucratif, dont le nom fait référence au basket-ball, a pour mission de former des coachs sportifs à devenir des coachs de vie auprès de jeunes sportifs du secondaire provenant d'écoles en milieu défavorisé. Ainsi, l'organisme s'assure de fournir des outils à ces jeunes pour qu'ils puissent réussir tant à l'école que dans la vie.

Plusieurs membres du conseil d'administration de P3P sont avocats. C'est pourquoi il sera intéressant d'organiser différents événements réunissant les deux organismes dans le cadre du programme « Mercredi j'en parle à mon avocat ». Cela pourra être l'occasion d'échanger sur la profession d'avocat et de répondre aux questions des jeunes.

Pour en savoir plus sur cet organisme, je vous invite à consulter son site Internet à l'adresse suivante : <http://pour3points.ca>.

CONCLUSION

Les particularités du Jeune Barreau de Montréal sont sans aucun doute l'enthousiasme et le dévouement de ses membres. À cet égard, nous pouvons compter sur des centaines de bénévoles et sur un conseil d'administration formé d'administrateurs compétents et créatifs qui travaillent chaque année à améliorer la vie de nos membres et les services juridiques offerts à la société. Sans eux, ce programme ne serait pas réalisable. C'est pourquoi je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont travaillé à l'élaboration de ce programme et qui rendront possible sa mise en œuvre.

Cette année sera dédiée à nos membres qui sont passionnés par ce qu'ils font et qui croient en l'organisation. Nous ferons preuve d'audace et d'innovation dans tous nos projets. Nous nous assurerons, tel que mentionné précédemment, de nous ouvrir sur les autres jeunes professionnels, mais également d'aider et d'accompagner nos membres dans le cadre de la profession. En ce sens, le rapport sur les États généraux, les tables de concertation qui auront lieu, le rapport sur l'aide juridique, l'évaluation de la cotisation, l'évaluation des programmes disponibles pour soutenir les membres en pratique individuelle, la consolidation des liens avec la communauté juridique anglophone, sont quelques exemples des projets sur lesquels le Jeune Barreau travaillera dans le but d'améliorer la situation de nos membres et de s'assurer de bien les représenter. Évidemment, nous nous assurerons de maintenir la qualité des services que nous offrons à la population et contribuerons à en développer d'autres, notamment en implantant de façon permanente le service de médiation sur places aux petites créances et en élargissant l'offre de service de préparation à audition.

À l'instar de l'an dernier, nous aurons un mandat tout aussi chargé qu'intéressant. Nous ne pouvons pas réinventer le monde, mais nous pouvons contribuer à l'améliorer.

Merci, bonne année et, surtout, amusez-vous!



Caroline Larouche